

SSIAP 2 : Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes - Chef d'équipe de sécurité incendie

Le chef d'équipe de sécurité incendie et d'assistance à personne assure la sécurité dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.

Public concerné :

Personne postulant à un emploi de chef d'équipe de Sécurité Incendie en Etablissement Recevant du Public (ERP) ou en Immeuble de Grande Hauteur (IGH) devant justifier des qualifications prévues par l'Arrêté du 2 Mai 2005 modifié (Arrêté du Ministère de l'Intérieur).

Prérequis :

- Diplôme SSIAP 1 à jour avec une attestation d'emploi dans la fonction d'agent de sécurité incendie justifiant de 1607 heures effectuées sur les 24 derniers mois.
- Diplôme SST ou équivalent de moins de 2 ans.
- Attestation médicale de moins de 3 mois.

Objectifs :

- Assurer la fonction de chef d'équipe de service de sécurité incendie.
- Savoir gérer une équipe au quotidien et en situation dangereuse.
- Savoir transmettre les connaissances de la réglementation incendie des ERP et IGH.

Durée :

70 heures de formation + 7 heures d'examen sur 11 jours.

Participants :

12 participants maximum par session.

Matériel :

Ordinateur, matériel de projection, registre de sécurité, logiciel de simulation, radio communication, téléphone, système de sécurité incendie, ordinateur, matériel de projection.

Programme :

Programme défini par l'arrêté du 2 Mai 2005.

Rôle et mission du chef d'équipe :

- Gestion, management et évaluation de l'équipe de sécurité.
- Organisation d'une séance de formation.
- Gestion des conflits.
- Information de la hiérarchie.
- Application des consignes de sécurité.
- Gestion des incidents techniques.
- Délivrance du permis de feu.

Manipulation des systèmes de sécurité incendie :

- Système de détection incendie.
- Système de mise en sécurité incendie.
- Installations fixes d'extinction automatique.

Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie :

- Réglementation du code du travail.
- Commission de sécurité et commission d'accessibilité.

Chef du poste central de sécurité en situation de crise :

- Gestion du poste central de sécurité :
 - Réception des alarmes, levée de doute et application des consignes.
 - Chronologie des priorités.
 - Prise de décision : gestion de l'évacuation et alerte des sapeurs-pompiers.
 - Le service local de sécurité.
 - L'accueil des sapeurs-pompiers.
- Conseils techniques aux services de secours :
 - Faire ouvrir l'accès à la voie engin, accueillir les secours et faire un compte rendu des événements.
 - Méthodologie des rappels prioritaires des ascenseurs (ERP ou IGH).
 - Fournir en situation de crise : Les plans, les clefs, les moyens de communication et mettre à disposition les agents des services techniques requis.

Validation de la formation :

- Epreuve écrite : QCM d'évaluation des connaissances théoriques (40 questions).
- Epreuve orale : Animation d'une séquence pédagogique.
- Epreuve pratique : Gestion du PC en situation de crise.
- Accès au diplôme SSIAP 2 valable pendant 3 ans.